



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 février 2025

Délibération n° CP-2025-4034

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Dardilly - Décines-Charpieu - Grigny-sur-Rhône - Irigny - Givors - Genay - Rillieux-la-Pape - Sathonay-Village - Limonest - Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Objet : Plan nature - Restauration des corridors écologiques - Signature d'une convention de collaboration avec trois grands gestionnaires d'infrastructures linéaires de transport

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 janvier 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F.-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J.-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R.-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J.-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J.-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J.-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme V. Brunel), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme L. Fréty), M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 17 février 2025**Délibération n° CP-2025-4034**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Dardilly - Décines-Charpieu - Grigny-sur-Rhône - Irigny - Givors - Genay - Rillieux-la-Pape - Sathonay-Village - Limonest - Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Objet : Plan nature - Restauration des corridors écologiques - Signature d'une convention de collaboration avec trois grands gestionnaires d'infrastructures linéaires de transport

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 janvier 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération trame verte et bleue et corridors écologiques prioritaires à restaurer (études, travaux) d'un montant de 4 825 331,49 € fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2021-0599 du 21 juin 2021, la Métropole s'est dotée d'un plan nature ambitieux pour améliorer l'état de la biodiversité, la qualité des écosystèmes naturels et les paysages.

L'axe 2 vise à restaurer les corridors écologiques métropolitains. En prévision, la trame verte et bleue de la Métropole avait été cartographiée en 2017. Par la suite, une hiérarchisation des corridors a été établie en fonction de leur niveau d'enjeu et de dégradation. Ainsi, 12 corridors ont été identifiés comme devant être restaurés de façon prioritaire.

Ainsi, une méthodologie de travail de restauration de ces 12 corridors a été mise en place. La Métropole a un rôle de maîtrise d'ouvrage sur ses parcelles, mais aussi un rôle d'accompagnement des propriétaires et gestionnaires sur celles dont elle n'est pas propriétaire.

Les infrastructures de transport peuvent avoir des impacts significatifs sur la biodiversité et les écosystèmes. Elles peuvent entraîner une fragmentation des habitats, la destruction d'habitats naturels, la pollution de l'air et de l'eau, et donc des effets négatifs directs sur la faune et la flore.

Trois grands propriétaires et gestionnaires d'infrastructures linéaires de transport possèdent du patrimoine sur plusieurs corridors prioritaires : Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR), la Direction interdépartementale des routes centre est (DIR-CE) et SNCF Réseau. Ces acteurs ont un rôle majeur de par l'importance surfacique de leur patrimoine foncier concerné par les corridors et par les impacts générés par leurs infrastructures sur la circulation de la faune et de la flore. Ainsi, la Métropole propose d'accompagner ces acteurs dans le cadre d'un partenariat incitatif visant à restaurer ces fonctionnalités écologiques sur leur patrimoine.

Cet accompagnement portera sur les corridors tels qu'indiqués sur la carte de localisation des corridors annexée au dossier :

- pour APRR :

- . de Genay,
- . de Rilleux-la-Pape/Sermenaz,
- . du Bois Dieu à Dardilly ;

- pour SNCF Réseau :

- . du ruisseau de la Mouche à Irigny,
- . des Vernes au Rhône entre Grigny-sur-Rhône et Givors,
- . de Saint-Germain-au-Mont-d'Or,
- . du Bois Dieu à Dardilly ;

- pour la DIR-CE :

- . du Grand Montout à Décines-Charpieu.

II - Description du partenariat

La Métropole propose de prendre en charge les frais d'études et d'inventaires liés au diagnostic des dysfonctionnements des corridors sur les propriétés des gestionnaires d'infrastructures linéaires. À l'issue de ce diagnostic, les grands propriétaires s'engagent à réaliser, sur leurs parcelles respectives, le plan d'actions coconstruit comportant des mesures correctives afin de participer à la restauration des corridors écologiques sur le territoire métropolitain.

Les protocoles et les sites d'étude ont été identifiés. Au total, ce sont 33 inventaires qui vont être réalisés sur sept corridors prioritaires. Ils seront mis en œuvre tout au long de l'année 2025.

L'engagement financier de la Métropole s'élève à 73 781,51 € HT pour la définition et la réalisation de ces études.

Afin de préciser l'engagement de chaque acteur, la Métropole propose de signer une convention de collaboration avec chacun des trois grands gestionnaires.

III - Objectifs des conventions

Les conventions de collaboration ont pour but de définir les 1^{ères} étapes du partenariat entre la Métropole et les grands propriétaires. Chaque convention acte les protocoles à réaliser et leurs modalités de mise en place. Les responsabilités de chaque partie dans le cadre de la réalisation de ces diagnostics et, notamment, les modalités d'accès aux sites d'étude et/ou d'accompagnement par une personne habilitée, sont définies dans des plans de prévention et sécurité ou dans des conventions d'occupation temporaire annexes à la convention de collaboration.

Une 2^{nde} convention sera signée suite à la rédaction des plans d'actions afin d'engager les grands propriétaires dans leur mise en œuvre ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le principe d'une collaboration entre la Métropole et trois grands propriétaires pour la restauration des corridors écologiques métropolitains,

b) - les conventions à passer entre la Métropole, APRR, la DIR-CE et SNCF Réseau.

2° - Autorise le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 février 2025

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20250217-330527-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 février 2025 Date de réception préfecture : 17 février 2025
